

OUVATON

Coopérative SA à directoire et conseil de surveillance à capital variable
Siège Social 16 bis rue d'Odessa 75014 PARIS RCS Paris 438 168 718

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1^{er} JUIN 2024

Le premier juin deux mille vingt quatre, à 14 heures,

Les coopérateurs de la société OUVATON, société anonyme à capital variable dont le siège social est 16 bis rue d'Odessa 75 014 PARIS, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 438 168 718, étaient appelés, sur convocation du Directoire adressée par courrier électronique en date du 10 mai 2024, puis, en seconde convocation, à tenir Assemblée Générale Ordinaire le 1^{er} juin 2024, en ligne.

L'assemblée s'ouvre à 14 heures sous la présidence de Antoine Chevrier Président du Conseil de Surveillance. Philippe Cherpentier est désigné secrétaire de l'Assemblée.

Les sociétaires ayant été dûment convoqués et les documents obligatoires communiqués aux sociétaires conformément aux dispositions légales et réglementaires, l'assemblée est régulièrement constituée et elle peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour :

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire :

- Présentation du rapport moral et financier par le Président du Directoire
- Approbation des comptes 2023
- Affectation du résultat
- Quitus au Directoire et Conseil de Surveillance pour ledit exercice
- Élection des membres du Conseil de Surveillance
- Questions diverses
- Pouvoirs pour formalités

Déroulement de l'Assemblée Générale :

Il est donné lecture du rapport du Directoire. Ce rapport, ainsi que les résolutions proposées au vote des sociétaires, donnent lieu à des échanges au sein de l'assemblée.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

A 15h le scrutin est clos. 462 sociétaires y ont participé.

Résultats

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIÈRE RÉSOLUTION : **ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Directoire, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et constate que les capitaux propres ne sont pas reconstitués et restent inférieurs à la moitié du capital.

423 Oui

3 Non

36 Abstention

DEUXIÈME RÉSOLUTION : **ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Directoire, constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 15 144 € et décide de l'affecter en totalité au compte "report à nouveau", le portant à -97 991 €. Elle décide en conséquence de fixer à 9,53 € la valeur de remboursement des parts dont le remboursement a été demandé en 2023.

439 Oui

1 Non

22 Abstention

TROISIÈME RÉSOLUTION : **ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale constate la variation du capital au 31 décembre 2023 (+ 4 768 €). Celui-ci s'élève à cette date à 147 792 €.

438 Oui

1 Non

23 Abstention

QUATRIÈME RÉSOLUTION : **ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

440 Oui

2 Non

20 Abstention

CINQUIÈME RÉSOLUTION : **ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original du procès-verbal de cette Assemblée signé par le président du Conseil de surveillance ou par le secrétaire de l'Assemblée pour effectuer les formalités nécessaires.

446 Oui

1 Non

15 Abstention

Élection des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée doit pourvoir à l'élection de quatre nouveaux membres. Quatre sociétaires ont fait acte de candidature.

Résultat de l'élection au Conseil de Surveillance :

François Delay: 426 voix (élue)

Philippe Ladame : 426 voix (élu)

Patrick Lixi : 426 voix (élu)

Thatoo : 426 voix (élu)

Abstention : 36

Le Conseil de Surveillance est désormais constitué de :

- Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de :
-
- Christophe Barbey (élu en 2022 – second mandat)
- Antoine Chevrier (élu en 2023 – troisième mandat)
- François Delay (élu en 2024 – premier mandat)
- Cédric Frayssinet (élu en 2023 – premier mandat)
- Patrick Lixi (élu en 2024 – premier mandat)
- MPCAS, association représentée par Dominique Campagna (élu en 2023 – premier mandat)
- Philippe Ladame (élu en 2024 – second mandat)
- Thatoo (élu en 2024 – premier mandat)
- Christian Weber (élu en 2022 – troisième mandat)

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le secrétaire de l'Assemblée.

Le Président de séance
Antoine Chevrier

Le Secrétaire
Philippe Cherpentier